

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre Octobre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Octobre 2022

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 20

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Michel MANDRET, Annemieke SCHEENAERTS, Didier FERRE, Yohan EVENO, Jean-Luc PINGUET, Laëtitia GOARDET, Mickaël MICHON, Jocelyne BRETHOMÉ, Ludmila HEURION, Marie-Laure BOSSARD, Jocelyne GROLLIER, Jérôme DA SILVA, Nicole MARANDEL, Jean-Luc HOTTOT

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Véronique MAFFREY (Pouvoir donné à Didier FERRE), Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Sonia TEILLET),

Secrétaire de séance : Sonia TEILLET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022

- | | |
|--|---------------------|
| 1 - Syndicat Mixte de Prévention Routière : dissolution | <i>Délibération</i> |
| 2 - Projet de relais radiotéléphonie : Proposition et projet de bail..... | <i>Délibération</i> |
| 3 - Participation aux Mercredis de l'été : Proposition de subvention exceptionnelle aux associations | <i>Délibération</i> |
| 4 – Parcelle AA 190 : proposition d'acquisition | <i>Délibération</i> |
| 5 – Budget Général : décision modificative N°2 | <i>Délibération</i> |
| 6 – Compte financier unique : Proposition de convention Etat/Collectivité | <i>Délibération</i> |
| 7 - Les Sables d'Olonne Agglomération : Validation de la CLECT et attributions de compensations 2022.. | <i>Délibération</i> |
| 8 - Les Sables d'Olonne Agglomération : Sollicitation du Fonds de concours 2022 pour les travaux du Logis des Marais et Rue de la Salorge..... | <i>Délibération</i> |
| 9 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 10 – Présentation du nouveau site internet de la commune | |
| 11 – Questions diverses | |

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022, Mme Sonia Teillet ayant indiqué que les DIA présentées étaient identiques à celles que précédent conseil municipal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le retrait de deux points de l'ordre du jour (points 4 et 5) n'ayant pu être finalisés à temps pour la séance plénière

1 – Syndicat Mixte de Prévention routière : dissolution

Monsieur le Maire rappelle ce Syndicat Mixte avait été historiquement créé pour favoriser l'apprentissage de la prévention routière aux scolaires (classes de CM1 et CM2). Avec la création de l'agglomération, cette compétence relève désormais des Sables d'Olonne Agglomération et les élèves bénéficient toujours de séances d'apprentissage de prévention routière.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la dissolution du Syndicat Mixte selon les modalités décrites.

2 – Projet de radiotéléphonie Bouygues zone des Bajonnières : proposition

M. le Maire rappelle que la commune a obtenu gain de cause dans ses procès contre free et Orange. La constitution d'un comité consultatif a permis de peser dans les échanges avec les différents opérateurs. La commune ne souhaite pas interdire l'implantation de ces antennes car nécessaires aux entreprises comme aux particuliers mais souhaite bien maîtriser leur lieu d'implantation, leur visibilité et leur hauteur.

L'un des sites proposés se situe au sein de la zone des Bajonnières sur le terrain mis à disposition du comité des fêtes qui pourrait convenir à l'antenne Bouygues. La commune en tant que propriétaire percevrait une redevance de 3000 € par an. Un second projet (Orange) pourrait voir le jour dans ce même secteur. Ce projet a fait l'objet d'une présentation au comité des fêtes.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition de bail et secteur d'implantation

3 – Participation aux Mercredis de l'été : Proposition de subvention exceptionnelle aux associations

M. le Maire et Mme Annemieke Scheenaerts rappellent le franc succès remporté par l'ensemble de ces soirées. Le point fait avec les présidents d'associations confirme que cette formule a contribué à retrouver du lien entre tous les participants.

Il avait été prévu une recette de bar de l'ordre de 10 000 € et les associations étaient informées qu'une participation aux bénéfices leur serait proposée. Les recettes du Bar ont été de 24 000 € pour près de 19 000 € de bénéfice. Monsieur le Maire propose alors au conseil municipal de conserver la moitié des bénéfices pour la commune et de répartir le reste entre les associations en fonction de leur degré de participation (nombre de bénévoles, moments et durée de leur présence sur les cinq créneaux du montage du mardi au démontage du jeudi).

L'attribution proposées est ainsi la suivante :

Music and Show NDP	2 650 €
Sol Air	650 €
Ogec	1 000 €
Jumelage Heimenkirch	700 €
Acaio	150 €
Grain de sel	800 €
La Chasse	1 650 €
APE	550 €
Basket	700 €
TGV	500 €
TOTAL	9 350 €

Mme Laëtitia Goardet précise que pour l'ACAIO la plupart des bénévoles présents sont des commerçants et élus ce qui n'a pas permis à l'association de mobiliser beaucoup de bénévoles.

M. le Maire confirme Fabrice tous ceux qui sont venus ont été importants et que l'ACAIO anime les deux marchés ce qui demande une mobilisation forte de leurs équipes. Il remercie l'ACAIO pour cette organisation.

M. Jean-Luc Hottot demande s'il n'est pas possible d'appliquer un coefficient pour les élus qui s'investissent ? M. le Maire indique qu'il a semblé préférable de ne pas les inclure

Mme Laetitia Goardet indique que l'organisation en régie a été grandement facilitatrice pour les associations qui n'avaient pas à gérer les commandes et les invendus

M. le Maire rappelle également que l'intégralité des prestations proposées aux ont fait l'objet de commandes locales auprès des commerçant de la commune. Le nombre de partenaires plus important que prévu a permis d'augmenter certaines dépenses. Ce point fera l'objet d'une décision modificative du budget lors du prochain conseil municipal et certaines dépenses sont amorties sur deux ou trois ans : mobilier, bâches, kakémonos

Mme Sonia Teillet souligne le retour très positif des partenaires qui ont d'ores-et-déjà manifesté leur souhait de renouveler leur présence l'année prochaine.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions exceptionnelles tel que présenté

4 Compte financier unique : proposition de convention Etat/Collectivité

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit dans le cadre du fonctionnement des collectivités avec les trésoreries de substituer un compte financier unique aux comptes de gestion et comptes administratifs actuellement utilisés. Il sera effectif à compte du 1^{er} janvier 2023

Ce compte financier unique a pour objectifs de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité des informations financières
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Le conseil municipal à l'unanimité valide la signature de ladite convention

5 Les Sables d'Olonne Agglomération : Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) 2022

M. le Maire et M. Christophe Peigney rappellent qu'il s'agit de calculer l'attribution d'une compensation aux communes membres selon les différentes compétences déléguées à l'agglomération. Le tableau 2022 est présenté comme suit :

(<i>xxx xxx</i>) = Montant négatif						
Si montant positif, versement de l'Agglo vers les Villes // Si montant négatif, versement des Villes vers l'Agglo						
(Les compétences nouvelles et services communs réévalués sont surlignés en jaune)						
Financement (F) Invest. (I)	Les Sables d'Olonne	L'Île d'Olonne	Sainte- Foy	Vairé	Saint- Mathurin	Total
Attributions de compensation 2022						
Attribution de compensation - Fiscalité						
F - TEOM (depuis 2003)	198 589					198 589
F - TPU (depuis 2001)	2 909 340				37 015	2 946 355
F - CFE		33 411	45 624	57 136		136 171
F - CVAE		16 596	11 353	22 466		50 415
F - TASCUM		3 378		8 481		11 859
F - IFR		7 137	3 008	12 914		23 059
F - TAFNB		4 217	6 358	1 990		12 565
F - TH 1991		10 101	5 473	7 799		23 373
F - TH Département		264 366	187 013	132 951		584 329
Attribution de compensation - Transferts de compétences						
F - AC Les Crèches (depuis 2006)	(114 746)					(114 746)
F - Voirie des ZA	(52 867)	(1 733)	(578)	(1 938)		(57 116)
F - Voiries rétrocedées - définies d'intérêt non communautaire	0	11 980	2 884	21 829	18 359	55 052
F - Sentiers pédestres, équestres, cyclables	(74 360)					(74 360)
F - Aire d'accueil des gens du voyage	1 401					1 401
F - Lutte contre les nuisibles	(44 929)	(5 582)	(2 956)	(7 727)	(226)	(61 420)
F - Subvention ADMR					940	940
F - Tourisme	(295 545)					(295 545)
F - Centre équestre			(28 122)			(28 122)
F - Aérodrome de La Lande	(13 189)					(13 189)
F - Adhésion à la mission locale (1)	(41 867)	(2 897)	(2 026)	(1 683)	(2 284)	(50 757)
F - Adhésion à la mission locale (2)		2 689	1 828	1 526	2 105	8 147
F - Contribution au contingent incendie	(899 411)	(22 447)	(12 407)	(12 074)	(12 013)	(958 352)
F - Contribution au contingent incendie					11 917	11 917
F - Bibliothèques					8 520	8 520
F - SM de la Prévention Routière (0,98 € x pop DXP)		2 926	1 923	1 677	2 132	8 658
F - Nettoyage déchets au pied des bornes de PAV		(5 618)	(4 013)	(3 210)		(12 842)
F - Piscine du remblai : contribution d'équilibre	(370 424)					(370 424)
I - Piscine du remblai : provision pour investissement	(150 000)					(150 000)
F - GEMAPI - Fonctionnement	(141 066)	(35 217)		(2 895)		(179 177)
F - Nouvelle Compétence 2020 = Eaux Pluviales - Fonctionnement	(178 953)	(9 787)	(5 782)	(5 674)	(7 950)	(208 146)
I - Nouvelle Compétence 2020 = Eaux Pluviales - Investissement	(450 000)					(450 000)
F - Nouvelle Compétence 2020 = PLIA						0
F - Nouvelle Compétence 2021 = les passages d'eau	(350 000)					(350 000)
Attributions de compensation 2022						
	(68 027)	273 519	209 579	233 568	58 516	707 155

Services Communs et mutualisés révisables annuellement						
F - Service Commun Informatique à p. 2017			(5 154)	(6 191)	(12 370)	(23 715)
F - Informatique et télécom					2 600	2 600
F - Subvention APSH	(9 600)					(9 600)
F - Evénement - Vendée Air Show	(75 000)					(75 000)
F - Evénement - Fete de la science	(4 000)					(4 000)
F - Evénement - Festival de la bande dessinée - Abracadabulles	(9 000)					(9 000)
F - Contribution Ville LSO pour la GGR (50%)	(147 000)					(147 000)
F - Contribution Ville LSO pour la Mini Transat (50%)	(20 000)					(20 000)
F - Contribution Sport de haut niveau - Les Sables Vendée Basket	130 000					130 000
F - Transport scolaire pour l'app. De la natation		1 560	939	2 866	2 558	7 923
F - Services Lappelexpert - Dalloz (Juridique)	5 060					5 060
F - Mise à disposition juridique sur Semestre 1 2022 (50%)	(17 203)					(17 203)
F - Mise à disposition Assainissement - 5 agents 5% x 12 mois	10 000					10 000
F - Mise à disposition Conservatoire	17 621					17 621
F - Mise à disposition Communication - 50% ETP	15 814					15 814
F - Mise à disposition Assistante Pole DG - 50% ETP	18 806					18 806
F - Mise à disposition Directeur Les Sables d'Olonne Aréna - 100% ETP	35 700					35 700
F - Mise à disposition Directeur Sport et Nautisme - 30% ETP	20 500					20 500
F - Direction Générale Mutualisée - 3 ETP sur 12 mois (50% du total)	(82 500)					(82 500)
F - Ajustement AC 2021 - AC de 3 304 K€ à 3 513 K€	(209 000)					(209 000)
F - Direction des services techniques mutualisée - 257 Agents sur 4 mois	(10 539 000)					(10 539 000)
F - DGST mutualisée - CNAS Assurances et Médecine du travail	(137 000)					(137 000)
F - Agents Accueil - Cartes de déchèteries (1 ETP)	25 000					25 000
F - 3 agents "Habitat" transférés au pôle Stratégie de la DGST	(114 400)					(114 400)
F - Affranchissement 2021 (Juin-déc)	10 452					10 452
F - Direction du Pôle Ressources Mutualisés	(1 050 000)					(1 050 000)
Ss-Total Services Communs et Mutualisés						
	(12 124 749)	1 560	(4 215)	(3 326)	(7 212)	(12 137 941)
Attributions de compensation 2022						
+ Cout des services communs et mutualisés						
	(12 192 776)	275 079	205 364	230 243	51 304	(11 430 786)
F - Impact en section de fonctionnement	(11 592 776)	275 079	205 364	230 243	51 304	(10 830 786)
I - Impact en section d'investissement	(600 000)	0	0	0	0	(600 000)

Le conseil municipal valide à l'unanimité la CLECT tel que présenté

6 – Les Sables d'Olonne Agglomération : sollicitation du fonds de concours 2022

Monsieur le Maire rappelle que Les Sables d'Olonne Agglomération attribue un fonds de concours aux communes membres afin de les accompagner dans leurs investissements.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le fonds 2022 pour le travaux d'aménagement de l'extérieur du Logis des Marais et de la Rue de la Salorge comme suit

Dépenses (HT)		Recettes	
Acquisition terrain pour création parking Rue de la Salorge	152 000,00 €	DETR/DSIL 2022 (30 %)	161 381,28 €
Acquisition garage Rue de la Salorge	90 000,00 €		
Travaux	264 230,00 €	Fonds de concours LSOA	100 000,00 €
Maitrise d'œuvre	31 707,60 €	Autofinancement	276 556,32 €
TOTAL	537 937,60 €	TOTAL	537 937,60 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette sollicitation

7 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Conférence intercommunale du Logement

M. Le Maire rappelle que la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté a réformé la politique d'attribution des logements sociaux. Dans ce cadre Les Sables d'Olonne Agglomération désignée comme chef de file doit mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement qui a pour objectif de définir les orientations en matière d'attribution. Elle comprendra 3 collèges :

- Le collège des collectivités territoriales
- Le collège des professionnels du secteur locatif social
- Le collège des usagers ou associations

Il est demandé au conseil municipal de désigner un élu représentant titulaire et M. Le Maire propose de nommer Mme Maryse Soudain

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Monsieur le Maire évoque alors le point retiré de l'ordre du jour. Concernant l'acquisition de la parcelle AA 190 il s'agit de l'ensemble Massieu comprenant un commerce, une habitation, un terrain et un garage. Il proposera l'acquisition de cet ensemble car il est nécessaire d'avoir du foncier pour mener à bien certains projets. Une partie pourrait faire l'objet d'une revente afin de financer cette acquisition. Il n'existe pas de projet précis pour le moment mais M. el Maire précise son souhait de ne jamais arriver à des expropriations pou mener à bien des projets d'intérêts généraux.

Les montages fait jusqu' 'à présent avec l'épicerie, la maison Redais ou l'espace santé démontrent la possibilité de financer les travaux par les loyers perçus.

8 – D.I.A.

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AN 195 : Habitation + Terrain – 50 Rue des Mouettes
- AL 318 : Habitation + Terrain – 5 Impasse des chênes verts
- AE 143: Habitation + Terrain – 15 Rue des Salicaires
- AN 195 : Habitation + Terrain – 50 Rue des Mouettes
- AE 14, 116, 119, 124 : Habitation + Terrain– 18 Rue du Petit Mail
- AI 221p : Habitation + terrain – 11 Rue de la Touche
- C 1440, 1444, 1447, 1450,1452,1455,1456,1457 : Marais Dé

9 – Questions diverses

- Mme Marie laure Bossard rappelle l'organisation du gouter des aînés qui n'avait pu avoir lieu ces deux dernières années. La participation et service sont faits par les élus donc il serait bon que chacun participe
- M. Thierry Monnereau indique que la commission travaille actuellement sur le dossier de la Brardière ainsi que la Rue de la Salorge et logis des Marais
- Mme Annemiek Scheenaerts présente le futur site internet qui pourra être mis en ligne courant novembre. Un très long travail a été effectué mais il est encore nécessaire que chaque adjoint vérifie le contenu qui le concerne